



Le Pr Gervais Mendo Ze est décédé hier vendredi 09 avril 2021 à l'âge de 77 ans, à l'hôpital central de Yaoundé de suite de maladie.

Quelques heures après l'annonce du décès du Pr Gervais Mendo Ze, Charle Ndongo, est rapidement monté au créneau pour faire croire que l'ex directeur général de la Cameroon Radio Television (CRTV), condamné à 20 ans de prison en 2019 pour détournement de la somme de 18 milliards de FCFA entre 2004 et 2005, a bénéficié d'une grâce présidentielle .

«Nous avons été aidés par la grâce que le président lui a accordée. Tout le monde doit savoir qu'elle a été effective. Elle lui a été accordée. J'ai été l'un des premiers à être informé en m'interdisant de faire trop de publicité autour de cela », a déclaré Charles Ndongo.

Le patron actuel de la CRTV, est ainsi réconforté dans cette version par une autre source, qui a confié à notre rédaction que cette grâce présidentielle relevait de la très « haute discrétion » du Chef de l'Etat, Paul Biya. **« Il n'y a pas eu la communication habituellement faite en pareille circonstance. »**, nous apprendra notre source.

Des allégations balayées du revers de la main par Me Christian Timbane, avocat des droits humains. **« Hideux et cynique rattrapage sur commande de Charles Ndongo, dans le seul**

but de gérer l'émoi du peuple camerounais suite à l'annonce du décès du professeur et face à la froideur du régime qu'il a servi corps et âme. Une grâce présidentielle est un acte administratif, cher Monsieur. C'est un décret. Il se publie pour prendre effet. Le décret de Mendo Ze a été publié quand ? Vous l'avez vu ? », va s'interroger le juriste, avocat au barreau de Paris. Avant de conclure que : « **Le Prof Mendo Ze est mort sous les chaînes ».**